

Paris, le 27 février 2009

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 24 OCTOBRE 2008  
DU CONSEIL DE QUARTIER CHAILLOT

Le vingt quatre octobre deux mille huit, à dix neuf heures et quinze minutes, les membres du Conseil de quartier Chaillot se sont réunis dans la salle des Fêtes de la Mairie du XVI<sup>ème</sup> arrondissement.

Etaient présents :

Mme Laurence DREYFUSS, Mme Dominique ROUSSEAU, Mme Ghislaine SALMAT

M. Yves HERVOUET DES FORGES, Mme Véronique BALDINI, M. GABORIAU

M. Nicolas ANDRIN, M. Jean-François CHERUBIN, Mme Mireille PARTIOT, M. Pierre FAUGERE, M. Jean-François BLANC, Mme Caroline DEPREZ, Mme Virginie MALITOURNE LAVERSIN, M. Thibault MERCUZOT, Mme Micheline SIMON, M. Armand TOUBOL

M. MERCIER, M. GILLERON, M. DECANT

Etaient excusés :

M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRE, M. Jérémy REDLER, M. Jean PEYRELEVADE

M. Gérald BARBIER, Mme Martine BLATIN, M. Brian COLIN, M. Hubert de ROANY, Mme Valérie COSTA, M. Régis DEXANT,

**Mme DREYFUSS** ouvre le Conseil de quartier de Chaillot, le premier de cette nouvelle mandature. Elle indique que Claude Goasguen, Maire du 16<sup>e</sup>, a souhaité que les conseils de quartier soient délocalisés ce qui sera effectif dès la prochaine réunion. Par ailleurs le règlement et la Charte des conseils ont évolué puisque aujourd'hui le public peut s'exprimer, poser des questions, interpellier le conseil. C'est donc une démocratie qui s'ouvre et qui évolue. Elle souligne la présence de M. MERCIER, commissaire central du 16<sup>e</sup> et de son adjoint M. RAMON qu'elle remercie. M. GILLERON interviendra sur la propreté, un sujet qui préoccupe tous les quartiers du 16<sup>e</sup> arrondissement et M. DECANT l'ingénieur de voirie.

**Mme ROUSSEAU** souhaite la bienvenue aux participant et donne la parole à Mme LAVERSIN pour le premier point de l'ordre du jour.

## 1. Voirie :

### - Rue de Chaillot

**Mme LAVERSIN** aborde le problème des travaux qui ont été réalisés au mois de juin dernier sur une bouche d'égout située à l'angle de la rue de Chaillot et de la rue Georges Bizet. Ces travaux se sont avérés catastrophiques puisqu'une très forte retenue d'eau s'est constituée dès les premières pluies. Mme LAVERSIN soulève par ailleurs un autre dysfonctionnement concernant l'implantation d'un horodateur juste à coté de chez elle. Cet horodateur a été démonté il y a un mois pour en mettre un nouveau. Son socle a donc été déplacé pour être installé plus près du mur hors lorsqu'ils sont venu pour installer le nouvel équipement ils ont à nouveau déplacé le socle pour le remettre exactement au même endroit que précédemment.

**M. DECANT** indique qu'il y a effectivement eu un réel problème sur cette opération. En effet un concours de circonstances a conduit à un enchaînement de problèmes. A des problèmes de chantiers se sont ajoutés des problèmes administratifs et de coordinations de travaux. La modification de l'égout a été jugée nécessaire par le service de l'assainissement. Ce service a donc commencé la modification de l'implantation des bouches d'égouts, malheureusement entre temps un problème lié à la réglementation sur les marchés a conduit à la nécessité d'interrompre les travaux dans l'attente de l'attribution de nouveaux budgets. Cette interruption c'est avérée catastrophique puisque la bouche d'égout modifiée ne jouait plus son rôle ce qui a conduit aux retenues d'eaux que Mme LAVERSIN a constaté. M. DECANT plaide coupable au nom de son service. Ceci étant, il indique que ses services sont intervenus très rapidement pour réaliser des adaptations provisoires afin de régler le problème et les choses sont rentrées dans l'ordre ensuite dès le mois de septembre. Il regrette, bien entendu, ce problème mais rappelle que l'on ne vit malheureusement pas dans un monde parfait et que les erreurs existent. Il tient tout de même à souligner les très nombreux travaux que son service réalise sans que cela ne pose de problème particulier. En ce qui concerne le problème de l'horodateur soulevé par Mme LAVERSIN il précise que l'implantation des horodateurs ne relève pas directement de son service mais du service de stationnement sur voie publique qui est centralisé. Il n'a donc pas la réponse au problème qui a été posé.

### - Stationnement des commerçants

**Mme ROUSSEAU** aborde la question du disque qui a été mis en place par la Ville de Paris depuis février 2008 et visant à clarifier un peu l'utilisation des emplacements de livraison.

Malheureusement ce disque ne semble pas reconnu par la Police qui verbalise tout de même les véhicules stationnant sur une aire de livraison et affichant pourtant le disque.

**M. MERCIER** répond qu'elle n'est pas reconnue par la Police puisqu'ils n'ont pas reçu d'instructions indiquant que cette carte exonère de quoi que ce soit. Donc c'est une question d'information. On applique effectivement les notes du Préfet ou la réglementation spécifique quand elle est portée à notre connaissance. Si ce n'est pas le cas, les agents continuent à verbaliser selon le droit commun. Il faudrait donc éventuellement savoir si cette carte de commerçant est valable sur le 16<sup>e</sup>.

**Mme LAVERSIN** précise qu'elle ne parlait pas de cela mais du stationnement sur les places de livraison une petite demi-heure.

**M. MERCIER** précise que si ce n'est qu'une demi-heure il n'y a pas de soucis, elle ne sera pas verbalisée.

**Mme LAVERSIN** répond que cela lui est arrivé une fois.

**M. MERCIER** ajoute qu'il n'y pas forcément besoin d'une carte de commerçant. Le bon sens existe aussi pour les fonctionnaires de Police ! Il essaie vraiment, par rapport à ses effectifs en tout cas, de leur donner comme première règle de conduite, en matière de verbalisation mais aussi de manière générale, d'agir avec discernement. En l'espèce si c'est un stationnement qui dure un certain temps, sans que l'on constate de livraison, on peut comprendre que le fonctionnaire verbalise.

**M. DECANT** ajoute que le problème soulevé est celui de la gestion des aires de livraison. L'aire de livraison est un espace qui est réservé au chargement et au déchargement des véhicules et ne doit en aucun cas constituer un espace de stationnement. Il revient donc à la Police d'exercer une répression contre le stationnement abusif sur ces zones. En théorie l'aire de livraison doit être utilisée uniquement le temps du chargement ou du déchargement avec un personne à proximité immédiate montrant qu'elle travaille et qu'elle est active. Cette personne doit pouvoir produire, si besoin, un bon de livraison ou un bon de chargement si c'est un professionnel. Le disque mis en place par la Ville de Paris a fait l'objet d'une réflexion tripartite avec des associations de professionnels et la Chambre de Commerce. La Préfecture de Police a été associée à ce programme avec bien évidemment la Direction de la Voirie. Ce disque doit permettre de clarifier un petit peu les choses et notamment de laisser le véhicule seul et sans surveillance le temps de réaliser une livraison. En effet lorsque l'on est seul pour réaliser une livraison il est difficile de rester à proximité du véhicule en cas d'intervention de la Police. Ce disque permettait donc d'afficher un certain temps pendant lequel le véhicule était autorisé à utiliser l'emplacement de livraison.

#### - Demande de feux tricolores avenue d'Iéna

**Mme LAVERSIN** suggère l'installation d'un feu tricolore dans le bas de l'avenue d'Iéna fonctionnant plus spécialement aux heures d'entrées et de sorties des classes. Elle remarque d'ailleurs qu'il n'y a pas la même présence policière que dans le 8<sup>e</sup> arrondissement. Elle s'étonne qu'il y ait une telle surveillance dans le 8<sup>e</sup> et que l'on n'y ait pas droit coté 16<sup>e</sup> arrondissement. Elle précise que la traversée qui devrait être mieux sécurisée est celle de l'avenue d'Iéna à hauteur de la place des Etats-Unis.

**M. MERCIER** répond qu'il faut en étudier la possibilité mais il n'est pas certain qu'un feu soit toujours la solution.

**Mme LAVERVIN** indique qu'il y en avait un auparavant qui a été retiré.

**M. MERCIER** précise, au sujet de la présence policière aux sorties des établissements scolaires, que l'on a quand même, comparé au 8<sup>e</sup> arrondissement, beaucoup plus d'établissements scolaires. Ayant occupé le poste de Commissaire central du 8<sup>e</sup> avant d'être sur le 16<sup>e</sup>, il tient à préciser qu'ayant moins d'établissements à couvrir les effectifs peuvent être plus présents. Dans le 16<sup>e</sup>, un classement préférentiel est établi de la manière la plus objective possible sur les établissements qui doivent prioritairement être sécurisés, soit par les forces de Police, soit par des agents de la Ville de Paris. On ne peut pas être partout à la fois.

**M. ANDRIN** signale qu'au milieu de l'avenue de la Grande Armée il y a énormément d'accidents. Il suggère l'installation d'un feu « à l'américaine » sur un portique que l'on puisse voir au milieu.

**M. MERCIER** précise qu'il y a une action de police assez importante sur le respect des feux et des limitations de vitesse. M. MERCIER interroge M. DECANT sur l'opportunité d'installer un feu.

**M. DECANT** répond sur l'ensemble des feux. D'abord, avenue d'Iéna, il demande à Mme LAVERVIN de le saisir par un courrier précis parce que il ne voit pas à quel carrefour cela correspond. Il étudiera la question. Cependant le feu n'est pas forcément une bonne solution. Il est souvent la dernière solution à adopter en terme de circulation, car il peut avoir des effets négatifs. Ainsi l'automobiliste moyen a tendance à accélérer lorsque le feu est vert.

**Mme LAVERVIN** souligne que le problème est la priorité à droite qui retient l'attention des automobilistes qui de ce fait ont tendance à ignorer le passage piéton.

**M. DECANT** indique qu'il y a peut être une étude de sécurité à faire sur ce carrefour là. Pour répondre sur l'avenue de la Grande Armée, il craint que les Bâtiments de France rejettent la suggestion de M. ANDRIN. A Paris on peut mettre, dans certains cas, ce que l'on appelle des potences, c'est-à-dire un feu rehaussé avec une partie qui vient accrocher les voies un peu plus centrales. Il propose à M. ANDRIN de le saisir, il transmettra à ses collègues du 17<sup>e</sup> car ce sont eux qui gèrent l'avenue de la Grande Armée.

**M. ANDRIN** confirme que les accidents surviennent plutôt coté 17<sup>e</sup>.

## - Suites de la demande de piétonisation de la rue de Magdebourg

**M. DECANT** rappelle que des riverains du secteur ont demandé par pétition la piétonisation de la rue de Magdebourg. Il a donc examiné cette demande. Il souligne que le problème de la rue de Magdebourg est qu'elle constitue une voie de transit pour le flux de circulation venant de l'avenue du Président Wilson et qui souhaite éviter la place d'Iéna. La question est donc essentiellement celle de ce flux de transit et il estime qu'il serait plutôt opportun d'examiner les moyens d'adoucir la circulation à l'intérieur de la rue de Magdebourg plutôt que de complètement l'interdire. En effet la piétonisation s'exerce plutôt dans des lieux qui ont déjà des caractéristiques particulières les prédisposant à une piétonisation. Il y a par exemple les voies très commerçantes, ce qui n'est pas le cas ici de plus il y a un important parking dans la

rue dont il faudrait garantir l'accessibilité. La rue de Magdebourg offre un nombre important de places de stationnement résidentiel qui en cas de piétonisation devraient être totalement supprimés. La piétonisation lui paraît donc aller plutôt dans le sens d'une privatisation de cette voie qui ne lui semble donc pas opportune. De nombreuses autres rues de l'arrondissement subissent des nuisances similaires à la rue de Magdebourg et il serait difficile d'également toutes les piétoniser. Ceci dit il continue à examiner ce dossier afin de faire des propositions qui iraient dans le sens souhaité par les riverains à savoir une diminution du flux de circulation dans cette voie.

**Mme N'GUYEN** qui représente les signataires de la pétition souligne que celle-ci a été faite suite à de gros problèmes de circulation dans cette voie. Hors si rien n'est fait, comme semble l'indiquer M. DECANT, cette situation va persister au détriment de la qualité de vie des habitants. Elle s'étonne d'ailleurs que l'on fasse si peu de cas de la demande des riverains alors que Mme Rousseau, Adjointe au Maire chargée des conseils de quartier Dauphine et Chaillot, lui avait confirmé par courrier électronique qu'une étude serait réalisée afin d'ouvrir une concertation pour un réaménagement de cette voie. Mme N'GUYEN souligne que la rue de Magdebourg apparaît dans les rues les plus polluées de Paris puisqu'elle est une voie de transit comme l'a souligné M. DECANT.

**Mme RIAUX** habite depuis 30 ans dans la rue de Magdebourg. Elle insiste sur un problème particulier qui est celui des bus et des poids lourds qui empruntent la rue de Magdebourg comme voie de transit. Elle suggère donc d'interdire cette rue aux poids lourds.

**Mme N'GUYEN** s'adresse à nouveau à M. DECANT car elle aimerait connaître concrètement les conclusions de l'étude qu'il a mené. Elle pense que les gens ici présents aimeraient en avoir un état précis.

**Mme DREYFUSS** adjointe au Maire, notamment chargée de la Voirie, prend la parole puisque cela concerne une de ses délégations à savoir la Voirie. Elle souligne qu'à l'époque où Mme N'GUYEN a fait la proposition de piétonisation de la voie, elle lui avait indiqué que l'on étudiait la possibilité de piétoniser plusieurs rues du 16<sup>e</sup> arrondissement mais que malheureusement la rue de Magdebourg ne pouvait pas être prioritaire par rapport aux autres voies étudiées qui présentent des caractéristiques plus propices à une piétonisation. Mme DREYFUSS a bien compris la demande des pétitionnaires et ne nie pas les nuisances auxquelles ils sont exposés. Elle va regarder avec le service de voirie afin de faire des propositions d'aménagements qui pourraient consister en l'installation de ralentisseurs ou de passages piétons surélevé. Ceci étant dans un contexte budgétaire très serré cela lui paraît quand même un petit peu compliqué puisque à titre d'exemple le budget 2009 en matière de voirie accuse une baisse de l'ordre de 30% à 35% des crédits.

**Mme N'GUYEN** insiste tout de même sur la nécessité de faire quelque chose, nécessité qui semblait avoir été reconnue par la Mairie dans le courriel qu'elle avait reçu. Elle n'est pas nécessairement focalisée sur une piétonisation complète de la voie puisqu'il avait été évoqué, dans le courriel auquel elle a fait allusion, des aménagements de type zone 30 accompagnée de ralentisseurs, de traversées piétonnes surélevées, ou éventuellement d'élargissements ponctuels des trottoirs aux entrées et aux sorties de la rue. On pourrait également examiner une interdiction de circulation aux poids lourds ou de rappeler l'interdiction de klaxonner. Les riverains souhaiteraient en tout état de cause que des aménagements soient rapidement réalisés car ce n'est plus vivable. Une piste qui pourrait être enfin également étudiée est celle d'un changement de sens de circulation afin de détourner le trafic de transit.

**M. DECANT** précise que l'inversion de sens pose tout de même un problème et a des effets secondaires que l'on ne prévoit pas toujours donc il convient d'examiner très sérieusement ce type de mesure surtout lorsque le flux impacté est important comme c'est le cas ici. De plus, inverser le sens pourrait ouvrir un nouvel itinéraire de transit dans le sens inverse qui aurait toujours pour but d'éviter la place du Trocadéro. On tournerait directement de l'avenue Kléber pour rejoindre l'avenue Albert de Mun puis la Seine, les véhicules arriveraient alors en descente ce qui serait encore pire que la situation actuelle. Ce qui paraît important aux yeux de M. DECANT c'est de dissuader l'automobiliste et de l'inciter à plutôt emprunter la place du Trocadéro et l'avenue Kléber plutôt que la rue de Magdebourg. C'est dans ce sens qu'il va continuer à travailler sur ce dossier. Il a des ébauches de solutions mais qu'il ne souhaite pas donner ce soir car elles ne sont pas encore bien mûres. En tout cas sur la question de la piétonisation il tient à réaffirmer que de son point de vue ce n'est pas opportun. En revanche l'interdiction de la circulation des poids lourds et des véhicules de grand gabarit lui paraît être une idée à retenir. Il s'engage à étudier tout cela et à tenir informer Mme DREYFUSS ainsi que le conseil de quartier.

**Mme N'GUYEN** ajoute que si l'on peut déjà mettre des ralentisseurs ça dissuadera fortement les automobilistes de prendre la rue et que cela sécurisera la rue.

**Mme DREYFUSS** lui confirme que ces deux pistes de réflexion sont engagées.

**Mme N'GUYEN** revient sur le courriel qu'elle avait reçu au mois de juillet et qui d'après elle présentait les élargissements de trottoirs comme acquis.

**Mme DREYFUSS** lui répond que ce n'est pas acquis du tout, puisque encore une fois elle le rappelle dans le 16<sup>e</sup> arrondissement nous avons non seulement un problème de budget mais que nous avons également un problème de manque de place de stationnement. Tout élargissement de trottoir conduit à des suppressions de place de stationnement.

**Mme N'GUYEN** ne comprend pas pourquoi on lui a alors envoyé ce courriel.

**Mme DREYFUSS** lui répond que l'on avait évoqué la possibilité d'un élargissement ponctuel de trottoir et non d'un élargissement de trottoir sur la totalité de la rue de Magdebourg. De plus il s'agissait et il s'agit toujours d'une piste de réflexion et en aucun cas d'un engagement acquis et certain.

**Mme N'GUYEN** insiste sur sa demande et sollicite au minimum des ralentisseurs.

**Mme DREYFUSS** répond qu'elle a bien entendu cette demande et que cela sera examiné.

**Mme N'GUYEN** demande dans quels délais les riverains peuvent espérer avoir une réponse concrète.

**Mme DREYFUSS** répond que le prochain Conseil de Paris de décembre fixera définitivement les budgets annuels d'investissement de voirie on regardera alors ce qui peut être fait mais elle pense qu'au titre de l'investissement pour 2009 ce sera très difficile. Il faudra plus vraisemblablement attendre l'année 2010.

**Une riveraine** de la rue de Chaillot suggère de ne maintenir le stationnement qu'un seul côté. Elle a entendu dire qu'il était hors de question de supprimer des places de stationnement à Paris, entre la pollution, la pollution sonore et la présence de motos sur les trottoirs où l'on peine à se frayer un chemin, elle trouve la situation infernale. Elle demande la création d'emplacements pour les deux roues.

**Mme DREYFUSS** note cette proposition.

**Une riveraine** intervient au sujet de la dégradation des immeubles, avenue Kléber, à côté de l'hôtel Coste. Lorsque les immeubles des particuliers commencent à devenir un peu désuets, ils sont mis en demeure de bien vouloir refaire leurs façades. Elle s'étonne donc de l'état de ces immeubles.

**M. FAUGERE** annonce que le Nouvel Observateur d'hier annonçait que les 2 immeubles achetés par les Coste vont être rénovés.

**Mme DREYFUSS** confirme qu'il y a effectivement un projet de rénovation intérieur et d'extension de l'Hôtel qui est en cours. Les travaux ont commencé à l'intérieur.

## 2- Projet pour le transport dans le quartier.

**Mme ROUSSEAU** annonce qu'une commission « transport » des Conseils de quartier Dauphine et Chaillot s'est réunie le 16 Octobre dernier. Cette commission est composée de membres des Conseils de quartier et de personnes qualifiées sur le sujet. L'objectif est de reprendre la demande de mini bus inter-quartier qui avait été initiée dans la précédente mandature mais qui avait reçu un avis défavorable. Ces mini bus s'appellent aussi « Traverse » et existent déjà dans d'autres quartiers : Bièvre-Montsouris, Charonne et plus récemment Ney-Flandre. Avant de le représenter, le dossier sera reconstitué de façon plus solide avec une étude poussée du maillage existant, un recensement de la population et une étude du parcours. Elle est confiante dans l'obtention des minibus « Dauphine Chaillot ». La commission transport se réunira une fois le dossier plus avancé, au cours du premier trimestre 2009.

**M. MERCUZOT** demande comment sont constituées les commissions des Conseils de quartier ?

**Mme ROUSSEAU**, lorsque qu'elle a été élue, a reçu individuellement un grand nombre de conseillers de quartier, elle leur a demandé s'ils souhaitaient y participer à ce moment là.

## 3. Animation de la vie locale et du quartier.

**Mme ROUSSEAU** a également ouvert une commission « animation et culture » qui est constituée de la même façon et orientée sur deux axes. D'une part l'animation, avec des retombées positive pour les commerçants et notamment un marché de Noël sur la place des Etats-Unis envisagé pour Décembre 2009. Dans le domaine de la culture, orienté vers les jeunes, une série de conférence pour les collégiens sera organisée dans le cadre de la présidence française de l'Union Européenne. Ces conférences auront lieu au mois de novembre dans les établissements « Janson de Sailly » et « Saint Honoré d'Eylau ». Elles seront animées par des représentants diplomatiques de différents pays. Une réunion de

préparation s'est tenue ce matin avec 17 pays, tous enthousiastes de participer et contribuer à une connaissance plus approfondie de leur pays auprès des jeunes.

Dans ce cadre, il est envisagé de distribuer des clés USB à l'effigie de l'évènement. Le devis qui s'élève à 1315,60 euros a été approuvé hier par le Conseil de quartier Dauphine à hauteur de 657,80 euros sur le budget de fonctionnement. Elle demande l'accord du conseil pour prendre en charge l'autre moitié.

D'autre part, il est prévu une animation place des Etats-Unis. Il s'agit d'un goûter de Noël à destination des enfants qui se tiendra le 17 décembre après midi. Le centre d'animation, qui proposera un atelier de décoration de Noël pour que les enfants décorent l'arbre de Noël, sera sur place. Cette opération a un coût estimé à 2000 euros. Le conseil de quartier Dauphine a accepté 1000 euros de participation, Mme ROUSSEAU demande donc au conseil son accord pour une participation de la même hauteur.

Le conseil approuve ces dépenses.

**Mme ROUSSEAU** ajoute que la commission « animation » a débattu du devenir du marché de l'Amiral Bruix et évoqué la possibilité d'un marché bio. Elle rappelle que ceux qui souhaitent faire partie de ces commissions sont les bienvenus.

#### 4. Propreté du quartier.

**Mme DREYFUSS** donne la parole à M. GILLERON, chef de la division du 16<sup>e</sup> de la Propreté de Paris, et Véronique BALDINI, adjointe au Maire en charge de l'environnement, du développement durable de la propreté et des espaces verts, qui vont répondre aux questions.

**M. GILLERON** avant de parler des problèmes de propreté et de ce que fait ou ne fait pas son service, souhaite donner quelques précisions. Il souligne d'abord que la propreté est l'affaire de tous, ses services collectent les déchets, balayent et lavent les rues mais si les riverains souillent les voies plus rapidement qu'elles ne sont nettoyées l'appréciation de la propreté sera toujours insatisfaisante dans le quartier Chaillot. Il précise qu'il y a deux choses qui polluent beaucoup l'arrondissement. Ce sont, tout d'abord, les dépôts de vracs des particuliers dans les corbeilles de rue. En effet, il y a des gens qui lorsqu'ils sortent de chez eux le matin, au lieu d'aller déposer leurs sacs déchets dans le local à poubelles de leur immeuble, déposent leurs sacs au pied de l'immeuble, d'un arbre ou dans le réceptacle de rue qui peut rester ainsi plein jusqu'au lendemain matin même si des collectes complémentaires sont effectuées. Ce problème est d'autant plus grave que ces dépôts ont souvent lieu juste après le passage des beines et ne sont donc pas collectés avant le lendemain. Il estime que c'est vraiment un geste très simple de descendre dans le local à poubelle de son immeuble plutôt que de déposer ses déchets dans la rue ou dans des réceptacles qui ne sont pas destinés à recueillir ces sacs. Chaque immeuble dispose de bacs roulant et si ce n'est pas le cas sur simple demande un bac lui sera livré en trois ou quatre jours. De même si un bac est cassé il sera renouvelé dans les mêmes délais. L'autre pollution, qui est présente un peu partout dans le 16<sup>e</sup> arrondissement mais qui se voit beaucoup dans le quartier Chaillot, ce sont les déjections canines sur les trottoirs. Il rappelle l'obligation de ramasser les déchets de son animal existe depuis très longtemps. Les fameux réceptacles sont aussi là pour jeter ces déjections après les avoir ramassés. Il tient à préciser, à titre d'exemple, que ces services effectuent dans 28 voies qui ont été diagnostiquées comme voies dites « à chien » un travail quotidien de lavage. Cela signifie

que dans ces 28 voies qui ne nécessiteraient normalement pas d'entretien particulier 5 lavages par semaines sont réalisés uniquement pour le problème des déjections canines.

**Mme LAVERVIN** affirme n'avoir jamais vu dans sa vie quelqu'un verbalisé parce qu'il laissait les déjections par terre, elle demande si il y a réellement des PV dressés et combien ?

**M. GILLERON** précise qu'il s'agit du respect du Règlement Sanitaire Départemental, pour les déjections canines comme pour les jets de déchets. Ce sont les compétences du Maire de Paris et non pas du Préfet de Police, donc le Service Technique de la Ville de Paris dispose d'un service de verbalisation que l'on appelle le Centre d'Action pour la Propreté de Paris. Il dispose de 90 inspecteurs pour l'ensemble de Paris, uniquement pour le respect du Règlement Sanitaire Départemental dont 5 à 6 sur le 16<sup>e</sup> arrondissement, ce qui est très peu.

**Mme LAVERVIN** constate que ce n'est pas beaucoup et demande si les contractuelles sont habilitées à verbaliser.

**M. MERCIER** répond que les contractuelles sont rattachées au commissariat d'arrondissement, et qu'elles ont d'autres tâches de verbalisation à gérer. Il est vrai que les fonctionnaires de Police Nationale peuvent verbaliser les déjections canines mais, à Paris, ce n'est pas possible. Il y a beaucoup de choses à faire et il y a des fonctionnaires qui sont spécialisés pour cela.

**Mme LAVERVIN** suggère de faire une campagne intensive pendant une semaine, cela pourrait être efficace.

**M. MERCIER** affirme que c'est la version optimiste des choses parce qu'on pourrait avoir le même raisonnement pour toutes les infractions au Code de la route. Les gens ont beau être verbalisés ils continuent quand même à commettre des infractions. Ce n'est pas une amende qui est dissuasive.

**M. TOUBOL** pense qu'il y a beaucoup de choses faites pour la propreté de Paris mais il y a un problème d'information. Les gens ne connaissent pas le numéro d'appel pour les objets encombrants. Il suggère que les services appropriés fassent des passages systématiques dans Paris pour enlever tous ces déchets ménagers qui encombrant les rues et les rendent insalubres.

**M. GILLERON** revient sur la verbalisation. Il est vrai que le faible nombre d'inspecteurs oblige à faire des opérations coup de poing, ce qui arrive assez fréquemment. Une dernière opération a été menée en septembre et 90 PV ont été dressés sur une seule journée pour des dépôts et des déjections canines, donc ce mode de fonctionnement est utilisé. Pour revenir sur l'information et sur le dépôt d'objets encombrants, le taux de rendez vous sur le 16<sup>e</sup> arrondissement, même s'il est le plus élevé de Paris, est inférieur à 50%. C'est-à-dire que sur 2 objets ramassés, un seul a fait l'objet d'un appel téléphonique. Il est vrai qu'il faut communiquer sur le numéro de téléphone, c'est le même quel que soit l'information dont on ait besoin à la Mairie de Paris : le 3975. Il est indiqué sur tous les véhicules de service et des campagnes d'affichage de la direction de la propreté sont très fréquentes. De nombreuses choses sont faites en terme de communication : distributions régulières de plaquettes ou rencontres de proximité dans le cadre d'opérations de nettoyage approfondi. Il pense honnêtement que tous les parisiens ont été confrontés à cette information sur les objets

encombrants. Ce service est aussi victime de son succès, puisque les objets sont quand même enlevés sans appel.

**Mme PARTIOT** ajoute qu'il serait nécessaire aussi de ne pas trop dissuader les riverains qui peuvent faire appel à ce service en leur demandant de descendre l'objet entre 6h et 8h du matin comme elle en a fait l'expérience. Entre 6h et 8h du matin, trouver quelqu'un qui vous descende une vieille armoire c'est un peu difficile !

**M. GILLERON** précise que c'est entre 6h et 8h si on veut faire enlever l'objet le matin mais sinon c'est avant 14h pour le créneau horaire de l'après midi. La collecte se fait tous les jours, sauf le dimanche après midi, de 6h à 19h30. Le mieux, c'est de réserver sur certaines tranches horaires mais ça se fait le matin comme l'après midi.

**M. FAUGERE** habite Villa de Longchamp et il est le seul avec Mme ROBINEAU - la présidente de l'association des riverains de la Villa de Longchamp - à appeler ce service. Il y a quelques jours, il a vu quelqu'un sortir des affaires et lui a demandé s'il allait téléphoner aux encombrants pour leur signaler. Il lui a été répondu – avec un air véritablement odieux - que ce n'était pas son travail mais celui de la Mairie de Paris. M. FAUGERE pense que le problème est le manque de civisme des français qu'il ne s'améliore pas !

**Mme BALDINI** tient à préciser plusieurs choses. Tout d'abord il faut savoir que la propreté de l'arrondissement est la priorité du Maire, M. GOASGUEN. Pour ce faire, il a été mis en place un certain nombre d'actions. La première est la Charte de la propreté et elle invite les conseillers à la lire et à la signer. En échange de leur signature, il leur sera remis un sac « 16<sup>e</sup>, l'arrondissement propre ». Ce sac n'est pas simplement un gadget, c'est aussi un moyen de ne pas utiliser les sacs de caisse dans les supermarchés et donc de participer à la préservation de l'environnement. Cette Charte est composée d'engagements que les gens du 16<sup>e</sup> arrondissement acceptent de prendre, notamment de ne pas mettre leurs ordures ménagères dans les sacs de rues qui sont conçus pour recevoir des petits déchets comme un mouchoir en papier par exemple. Il y a un certain nombre de principes dans cette charte qu'il suffirait de relire et d'essayer de respecter pour que les choses aillent un peu mieux. Mme BALDINI travaille de concert avec M. GILLERON. Dès le début de la mandature, elle a rencontré ses équipes pour échanger des informations et transmettre les demandes des habitants afin d'aller au plus près de leurs préoccupations et d'y répondre. Les opérations de nettoyage approfondi sont multipliées sur un temps plus restreint afin d'en faire d'avantage. Elles permettent une meilleure information des riverains. Plusieurs sont prévues les prochaines semaines et sont annoncées sur le site Internet de la Mairie. Il faut également savoir qu'actuellement, le Maire de Paris, qui a la charge de la propreté dans l'arrondissement, réfléchit à l'opportunité de passer certains arrondissements en collecte privée. Le 16<sup>e</sup> est concerné par cette décision parce que l'arrondissement est grand et très éloigné des centres. Il faut aller chercher les bennes le matin ce qui oblige à des déplacements de personnel importants qui ne sont pas compatibles avec le développement durable. La décision n'est toujours pas prise car le personnel est très attaché à son statut et à la régie. Elle pense obtenir une réponse à la fin décembre. Le Maire du 16<sup>e</sup>, M. GOASGUEN, est tout à fait partisan d'une collecte privée. Il pense qu'ainsi le personnel de la collecte en régie pourra être transféré sur le terrain pour le nettoyage des rues. Il s'agit d'une décision de M. DELANOË donc, pour le moment, elle n'a pas d'avantage d'informations. Elle voulait quand même livrer ces informations, parce que cela explique les quelques mouvements de grèves de ces derniers temps mais M. GILLERON a essayé de colmater les choses et ça ne s'est pas vraiment senti.

**M. ANDRIN** demande la possibilité d'ajouter la rue Duret à la liste des 28 rues qui bénéficient d'un traitement particulier. C'est une rue commerçante qui n'est pas très propre. Elle ne doit pas donc y figurer pour le moment.

**M. GILLERON** avoue ne pas avoir la liste des 28 complètement en tête mais si M. ANDRIN le sollicite, il pourra lui envoyer la liste.

**M. ANDRIN** a la sensation que cette rue, qui est pourtant une rue commerçante, est vraiment oubliée.

**Mme SALMAT** s'associe en fait sur le principe - non pas forcément de la Charte - mais que le Maire du 16<sup>e</sup> arrondissement reconnaisse qu'une partie de la saleté des rues provient de l'incivisme des habitants du 16<sup>e</sup> arrondissement. Elle se demande quand même si le sac shopping réutilisable offert par Claude GOASGUEN est financé par ses fonds personnels ou sur les fonds de la Mairie du 16<sup>e</sup> ? Parce que, vu la manière dont c'est formulé, on pourrait penser que c'est sur ses fonds personnels, mais c'était juste une petite remarque qu'elle voulait faire en forme de boutade.

**Mme PICARD** habite rue de Chaillot. Elle soulève une difficulté supplémentaire concernant la propreté : la présence de SDF, rue de Chaillot, qui se ravitaillent au G20 et urinent sur les voitures et sur les haies de la rue Bizet, jusque dans les taillis de la clinique. Est-ce que l'état sanitaire aux abords des hôpitaux et des cliniques ne doit pas être irréprochable ? Elle demande un passage plus fréquent du service de la Propreté.

**M. GILLERON** est toujours étonné de recevoir des courriers de personnes qui demandent à la propreté de traiter le problème des SDF. Les services collectent des déchets, nettoient les rues mais il croit que leur mission s'arrête à peu près là. Par contre ils interviennent aux abords des sites qui sont très fréquentés par les SDF. Il en parlait hier pour l'angles Mesnil-Saint Didier où il y a un foyer. Ils interviennent de manière très fréquente pour des problèmes d'urine et d'enlèvement des déchets aux abords des sites qui sont occupés par les SDF. Il s'agit d'interventions régulières avec des destructeurs d'odeurs pour l'urine comme sur le quartier d'Auteuil. La propreté intervient après une prise en charge de SDF qui se sont sédentarisés sur un site pour nettoyer ce site après le déplacement de ces personnes. Mais sa mission s'arrête là. Cela irait bien au delà d'un problème de propreté.

**Mme PICARD** est bien d'accord mais demande la possibilité de nettoyer plus souvent certaines rues.

**M. GILLERON** répond que, rue de Chaillot, le balayage est assuré en moyenne 5 fois par semaine et il est procédé à 1 ou 2 lavages par semaine. Il précise que nous sommes en période de chute de feuilles et le 16<sup>e</sup> est l'arrondissement le plus planté de Paris. La priorité est donc au dégagement des feuilles mortes.

**Mme PICARD** s'étonne de l'absence d'arbres rue de Chaillot.

**M. GILLERON** précise que c'est justement cela qu'il explique : parmi ces équipes, il a tous les jours une centaine de balayeurs qui doivent se rendre sur les sites prioritaires de l'arrondissement. Il n'y a pas un agent attitré pour la rue de Chaillot. En ce moment, pendant le mois d'octobre et de novembre, les priorités vont sur les voies à feuilles. Néanmoins la rue est traitée en balayage manuel avec un ou deux lavages hebdomadaires. C'est beaucoup mais

ce n'est pas suffisant. Par ailleurs, la rue de Chaillot bénéficie à 3 endroits de traitements spécifiques par un groupe hydro-nettoyeur haute pression eau chaude et destructeur d'odeur.

**Mme PICARD** précise que les SDF proches du G20 sont ivres et s'y ravitaillent. Elle se demande si le G20 a le droit de leur vendre de l'alcool dans l'état où ils se trouvent.

**Mme BALDINI** au sujet de ce genre de petit supermarché, annonce avoir décidé et demandé à M. GILLERON d'intégrer dans les prochaines priorités de l'arrondissement le traitement des abords de ces surfaces (G20, Lidl, Franprix ...). En effet, il y en a de plus en plus et ces petites et moyennes surfaces laissent des cartons sur les trottoirs qui attirent les SDF et ils sont ainsi tout proches de leur source de boissons.

**Mme LAVERSIN** pense que c'est un faux problème, la question est de savoir que faire des SDF et non pas les déplacer.

**Mme BALDINI** ne pense pas que l'on va régler le problème des SDF au conseil de quartier Chaillot.

**Mme DREYFUSS** le disait hier, au conseil de quartier Dauphine où il était question du centre d'accueil de jour Mesnil. Le conseil de quartier ne peut pas régler le problème. Par contre il est vrai que se pose la question du parcours personnalisé du SDF. Il faut multiplier les possibilités de prises en charge. Le 16<sup>e</sup> arrondissement a toujours été une terre d'accueil au niveau social, puisqu'il a accueilli le Père Brotier avec les Orphelins apprentis d'Auteuil et aujourd'hui on a un centre de stabilisation à Varize qui fonctionne très bien. On a vu que l'on pouvait avoir des résidences sociales pour l'accompagnement des SDF pour les réinsérer socialement puis professionnellement. Il est très difficile pour ces personnes de pouvoir se stabiliser à un seul endroit. C'est donc pour ça qu'elle emploie le terme de parcours personnalisé. Cela prend du temps et c'est une réponse de la société qu'il va bien falloir trouver.

**Une habitante** intervient et pense qu'il ne faut pas faire d'amalgame entre SDF et clochard. Il y a des SDF qui cherchent du travail ou même qui en ont mais qui ne peuvent pas se loger. Dans ce cas précis, ce ne sont pas des SDF, ce sont des clochards qui ne veulent pas aller dans les centres. Ceux qui sont en bas de chez elle, il y en a 2, refusent toute prise en charge.

**Mme SALMAT** n'habite pas très loin et en bas de chez elle il y a régulièrement des SDF qui sont assis sur un banc avec qui elle discute et notamment sur la raison pour laquelle ils ne vont pas dans les centres.

**L'habitante** précise que, dans son cas, ils ne sont pas sur un banc mais devant le porche de son domicile.

**Mme SALMAT** ajoute que c'est peut être parce qu'il n'y a pas de banc qu'ils sont malheureusement obligés de s'asseoir par terre et qu'ils n'ont pas le choix. Elle est d'accord avec Mme DREYFUSS sur ce sujet, le problème n'est pas de déplacer ces personnes d'un endroit à un autre mais de leur trouver des solutions.

**Mme BALDINI** ajoute que le Maire de Paris est quand même très concerné par cette situation et elle ne comprend pas que M. DELANOË ne se soit pas penché sur le sujet depuis le temps alors qu'il est maire socialiste !

**L'habitante** ajoute que depuis 5 ou 6 ans la situation s'est beaucoup dégradée. Elle se demande donc si le Maire de Paris fait quelque chose !

## 5. Travaux de la crèche rue de Chaillot.

**Mme ROUSSEAU** rappelle que la crèche Chaillot est fermée depuis Juillet 2005. Les travaux devraient débuter en début d'année et durer une année pour une ouverture en 2010

**Mme LAVERSIN** précise que la crèche a fermé parce que les travaux devaient débuter en 2005.

**Mme ROUSSEAU** répond qu'ils ont pris du retard.

**Mme LAVERSIN** rappelle que c'était quand même la plus grande crèche avec 60 berceaux.

**Mme DREYFUSS** explique qu'effectivement, on n'avait pas pensé que se poserait le problème de copropriété. Quand la crèche Chaillot a fermé, il y avait un permis de travaux qui avait été déposé et ce permis de travaux a été attaqué par la copropriété qui s'opposait au projet de la Ville. C'est la raison pour laquelle, maintenant, lorsqu'il y a une construction, on demande à ce que l'équipement soit séparé de la copropriété parce que cela pose des problèmes. D'autre part, un 2<sup>e</sup> permis de travaux avait été demandé et, à ce moment là, c'est le maître d'œuvre qui a déposé le bilan. En parallèle, à chaque fois que l'on a des idées d'ouverture ou de construction possibles la Ville n'est pas forcément d'accord sur les modalités. Mais le problème qu'il y a eu au départ est bien un problème avec la copropriété.

## 6- Utilisation des budgets de fonctionnement et d'investissement.

**Mme DREYFUSS** annonce que le budget de fonctionnement s'élève à 2 871,40 euros et le reliquat sur le budget d'investissement est de 11 804,13 euros. Chaque année il y a une dotation pour le fonctionnement de 3 306 euros et d'investissement de 8 264,67 euros.

**Mme ROUSSEAU** ne pense pas avoir entraîné le conseil dans des frais excessifs pour le goûter et pour les conférences. Elle assure qu'elle sera très vigilante dans l'utilisation de ces budgets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Mme Dominique ROUSSEAU